

Championnat de la Drôme 2024/2025

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CHAMPIONNAT

Article 1 : Présentation

Le Comité Départemental de la Drôme organise le Championnat de la Drôme 2024-2025, qui se déroulera sur deux journées et en deux lieux distincts :

- Dimanche 11 mai 2025 : rondes 1 à 3, Espace Saint-Martin, 26200 Montélimar
- Dimanche 25 mai 2025 : rondes 4 à 6, CCAS de Crest, Rue Roch Grivel, 26400 Crest

Ce championnat est ouvert à tout joueur ayant un classement Elo inférieur à 2400. Le joueur doit être licencié A pour la saison en cours à la F.F.E ou posséder un code FIDE rattaché à une fédération étrangère reconnue par la FIDE (différent du code FRA).

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur.

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE), avec l'aide du programme informatique PAPI d'Erick Mouret. Aucune protection de club, de famille. Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Pas de bye. Les joueurs n'ayant pas participé à la première journée (dimanche 11 mai) ne pourront pas participer à la deuxième journée.

Une proposition de partie nulle ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 3 : Cadence

Le tournoi se joue en 6 rondes, à la cadence de 60' + 30s/coup pendant toute la partie.

Article 4 : Horaires

Accueil des participants : 8h30

Fin de pointage : 9h15

Article 5 : Droits d'inscriptions

Droits d'inscriptions : 15 € pour les adultes et 7 € pour les jeunes.

Article 6 : Prix

Prix podium : 1^{er} 150 €, 2^{ème} 100 €, 3^{ème} 50 € (répartis au système Hort)

Article 6 : Classement

Le classement est établi au nombre de points, puis au Buchholz tronqué, puis à la performance.

Pour le calcul des départages basés directement ou indirectement sur les résultats des adversaires, et conformément à l'article C 16.6, l'ancienne méthode utilisée avant le 01/04/2024 (et toujours utilisée par PAPI) pour calculer les scores ajustés de chaque joueur sera appliquée.

Article 7 : Forfaits

Le délai de forfait est de 20 minutes.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante.

Article 8 : Fin de partie

À l'issue de la partie, les deux joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier. Le vainqueur indique le résultat de la partie à l'arbitre. En cas de nullité, les deux joueurs doivent se présenter ensemble pour indiquer le résultat.

Article 9 : Rappels

- La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.
- Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Pendant la partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique (téléphone, montre connectée, etc...) non spécifiquement autorisé par l'arbitre. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre.
- L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.
- Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.
- Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.

Article 10 : Équipe d'arbitrage

Arbitre Principal : Timothy ARMES (Arbitre Fédéral Open 1)

Article 11 :

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.